

## ANNEXE 51-102A3

### Déclaration de changement important

#### Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Inmet Mining Corporation  
330 Bay Street  
Bureau 1000  
Toronto (Ontario)  
M5H 2S8

#### Rubrique 2 Date du changement important

Le 20 août 2012

#### Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué annonçant le changement important mentionné dans la présente déclaration a été diffusé par Inmet Mining Corporation (« Inmet ») le 20 août 2012 par le truchement de Marketwire et a été déposé dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR). Un exemplaire du communiqué est joint en tant qu'annexe A.

#### Rubrique 4 Résumé du changement important

Le 20 août 2012, Franco-Nevada Corporation (« Franco-Nevada ») et Inmet ont annoncé que leurs filiales s'étaient entendues sur les modalités d'un contrat d'achat de la production de métaux précieux à l'égard du projet cuprifère Cobre Panama situé au Panama. Inmet est propriétaire à 80 % et Korea Panama Mining Corp. (KPMC), à 20 % de Minera Panama, S.A. (MPSA), propriétaire et promoteur du projet Cobre Panama. L'opération a pris effet le 21 août 2012 après le dépôt de certains documents et l'exécution de certains enregistrements.

Franco-Nevada (Barbados) Corporation (« Franco-Nevada (Barbados) »), filiale en propriété exclusive de Franco-Nevada, fera un dépôt de 1 G\$, garanti par la mise en gage de la participation d'Inmet dans MPSA, qui servira à financer une partie de la part des coûts d'investissement du projet Cobre Panama prise en charge par Inmet. Le dépôt deviendra disponible lorsque le financement fourni par Inmet depuis l'ordre de démarrage des travaux (*Full Notice to Proceed*) donné le 18 mai 2012 aura atteint 1 G\$ (probablement d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de 2013). Lorsque certaines conditions de financement prévues dans le contrat auront été remplies, le financement du dépôt fourni par Franco-Nevada (Barbados) sera proportionnel, dans un rapport de 1 : 3, aux contributions versées par Inmet à des fins de financement par la suite, jusqu'à concurrence de 1 G\$.

La quantité de métaux précieux à livrer en vertu du contrat d'achat de la production est indexée au cuivre contenu dans le concentré produit dans tout le projet et représente environ 86 % des métaux précieux à payer qui sont attribuables à la propriété de 80 % d'Inmet selon le plan actuel de 31 ans de la mine inclus dans le rapport technique sommaire sur Cobre Panama daté du 6 mai 2012. Au-delà de la durée de vie de la mine

prévue actuellement, les quantités de métaux précieux à livrer en vertu du contrat d'achat de la production seront établies selon un pourcentage déterminé des métaux précieux contenus dans le concentré.

Tant que le dépôt n'aura pas été réduit à zéro, Franco-Nevada (Barbados) paiera à MPSA, pour chaque once de métaux précieux livrée, une somme égale au cours du marché et payable en espèces jusqu'à concurrence de 400 \$ l'once dans le cas de l'or et à 6 \$ l'once dans le cas de l'argent (avec indexation annuelle sur l'inflation) pour la première tranche de 1 341 000 onces d'or et de 21 510 000 onces d'argent (soit les livraisons prévues pendant environ les 20 premières années) et, par la suite, une somme égale à 400 \$ l'once dans le cas de l'or et à 6 \$ l'once dans le cas de l'argent (avec indexation à l'inflation) ou, s'il s'agit d'un montant supérieur, à la moitié du cours du marché alors applicable (« prix déterminé »). Si le cours du marché est supérieur au prix déterminé, l'excédent, une somme égale à la différence entre le cours du marché et le prix déterminé, sera payable sous forme de crédit porté en déduction du dépôt jusqu'à ce que le solde du dépôt soit réduit à zéro. Ensuite, le prix d'achat sera égal au prix déterminé ou, s'il est moindre, au cours du marché. Dans tous les cas, la somme versée ne pourra dépasser le cours du marché par once d'or et d'argent.

En cas d'insuffisance de la production de métaux précieux, MPSA aura la faculté de réduire le contrat d'achat de la production en remboursant jusqu'à 10 % du dépôt de 1 G\$, déduction faite de la valeur associée aux livraisons pouvant avoir été faites antérieurement à Franco-Nevada (Barbados). MPSA ne disposera de cette faculté qu'une fois, soit au 3<sup>e</sup> ou au 5<sup>e</sup> anniversaire du début de la production.

Des dispositions en matière de rajustement ont été prévues pour que MPSA fasse des paiements d'appoint en plus des paiements prévus dans le contrat d'achat de la production si l'augmentation de la capacité du concentrateur jusqu'à 240 000 tpj est retardée au-delà de la dixième année.

Les recours contre Inmet relativement à son obligation de livraison de la production sont limités à sa participation dans MPSA, qui a été donnée en garantie à Franco-Nevada (Barbados) à l'appui de ces obligations. De plus, sauf dans les cas décrits ci-dessous, il n'existe aucun recours pécuniaire contre MPSA puisque le recours de Franco-Nevada (Barbados) s'exercera contre cette participation donnée en garantie. Dans le cas où Franco-Nevada (Barbados) aurait le droit de se faire rembourser le solde de son dépôt de 1 G\$ par MPSA, son recours contre MPSA et les actifs de celle-ci se limitera aux fonds réellement versés par Inmet à MPSA à seule fin de satisfaire à cette obligation de MPSA.

KPMC ne participe pas à l'opération. Une convention des actionnaires modifiée et mise à jour intervenue entre Inmet et KPMC stipule que le contrat d'achat de la production de métaux précieux n'aura pas d'effet défavorable sur la participation économique de KPMC dans Cobre Panama ni sur ses obligations de financement se rapportant à Cobre Panama et que certaines modifications pourront y être apportées ultérieurement, au besoin, pour supprimer les effets défavorables à l'égard de la participation de KPMC dans le projet.

## **Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important**

Pour une description circonstanciée du changement important, veuillez consulter l'exemplaire du communiqué joint en tant qu'annexe A.

**Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Sans objet.

**Rubrique 7 Information omise**

Sans objet.

**Rubrique 8 Membre de la haute direction**

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Steve Astritis, vice-président, affaires juridiques et générales, d'Inmet Mining Corporation à l'adresse susmentionnée ou au numéro de téléphone 416-361-6400.

**Rubrique 9 Date de la déclaration**

Le 30 août 2012

## **Annexe A**



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*(toutes les sommes en dollars mentionnées sont exprimées en dollars américains)*

# Franco-Nevada et Inmet s'entendent sur un financement par contrat d'achat de la production de métaux précieux de 1 G\$ pour le projet Cobre Panama

**TORONTO, le 20 août 2012** — Franco-Nevada Corporation (TSX : FNV, NYSE : FNV) et Inmet Mining Corporation (TSX : IMN) ont annoncé aujourd'hui que leurs filiales s'étaient entendues sur les modalités d'un contrat d'achat de la production de métaux précieux à l'égard du projet cuprifère Cobre Panama situé au Panama, un des plus importants gîtes porphyriques à cuivre-or-argent-molybdène du monde faisant actuellement l'objet de travaux de construction. Inmet est propriétaire à 80 % et Korea Panama Mining Corp. (KPMC), à 20 % de Minera Panama, S.A. (MPSA), propriétaire et promoteur du projet Cobre Panama. L'opération a reçu les approbations nécessaires du Conseil et le consentement de KPMC et est conditionnelle uniquement à l'achèvement du dépôt de certains documents et à l'exécution de certains enregistrements, sa clôture étant prévue sous peu.

### Faits saillants de l'opération

- **Projet entièrement financé** : Franco-Nevada s'engage à fournir 1 G\$ sur la part des coûts de développement de Cobre Panama assumée par Inmet. Inmet dispose maintenant d'un financement de 4,2 G\$ sur les 4,8 G\$ de capitaux dont elle a besoin, et le reste devrait provenir d'autres sources d'emprunt ou des flux de trésorerie opérationnels.
- **Partenaires ayant des intérêts communs** : Le contrat d'achat de la production de métaux précieux est lié à la production de cuivre pendant la durée de vie initiale prévue de 31 ans de la mine – des précisions sur le contrat sont données ci-dessous. Le fait d'établir l'obligation de livraison d'or et d'argent en fonction de la production de cuivre procure une communauté d'intérêts entre Inmet et Franco-Nevada.
- **Occasions d'expansion** : Le plan actuel de la mine envisage une exploitation initiale au rythme de 160 000 tonnes par jour et un agrandissement portant la production à 240 000 tonnes par jour avant la fin de la dixième année d'exploitation. Il sera possible d'entreprendre l'agrandissement plus tôt, moyennant le consentement de KPMC. Le plan actuel de la mine comprend des réserves de 2,3 milliards de tonnes. Il existe un potentiel additionnel en provenance de ressources mesurées et indiquées pouvant atteindre 1,8 milliard de tonnes qui ne sont pas incluses dans les réserves ainsi des ressources présumées additionnelles de 3,7 milliards de tonnes. L'exploration à Cobre Panama se poursuit.

David Harquail, président et chef de la direction de Franco-Nevada, a fait le commentaire suivant : « [traduction] Inmet est un exploitant et un promoteur minier expérimenté qui a fait ses preuves. Franco-Nevada est fière de s'associer à Inmet pour offrir le financement nécessaire au développement d'un des plus grands projets miniers du monde. Nous prévoyons que le contrat d'achat de la production de métaux précieux de Cobre Panama constituera un actif fondamental à long terme pour Franco-Nevada qui s'inscrit bien dans l'ensemble de son portefeuille. Franco-Nevada peut financer en grande partie son engagement de financement à l'égard du projet Cobre Panama à l'aide de ses flux de trésorerie disponibles continus. Franco-Nevada est en mesure de faire encore de nouveaux investissements d'environ 1 G\$ pour faire progresser davantage son portefeuille compte tenu de l'abondance des occasions qui se présentent. »

Jochen Tilk, président et chef de la direction d'Inmet, a ajouté les observations suivantes : « Non seulement cette entente appuie le projet Cobre Panama, mais elle confirme également les avantages que représente le modèle de financement minier au moyen de contrats d'achat de la production. Cette opération de financement de 1 G\$ par contrat d'achat de la production de métaux précieux procure à Inmet des capitaux concurrentiels pour le développement de Cobre Panama avec plus de souplesse et moins de coûts associés que dans le cas d'un financement de projet classique. Le fait d'obtenir ce financement tôt dans le processus de développement réduit le risque lié au financement supporté par nos actionnaires sans nuire à notre profil d'accroissement de la production de cuivre. Nous avons hâte de pouvoir compter sur Franco-Nevada comme partenaire de Cobre Panama. »

### **Modalités de l'entente**

Franco-Nevada (Barbados) Corporation, filiale en propriété exclusive de Franco-Nevada, fera un dépôt de 1 G\$, garanti par la mise en gage de la participation d'Inmet dans MPSA, qui servira à financer une partie des coûts d'investissement du projet Cobre Panama. Le dépôt deviendra disponible lorsque le financement fourni par Inmet depuis l'ordre de démarrage des travaux (*Full Notice to Proceed*) transmis le 18 mai 2012 aura atteint 1 G\$ (probablement d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de 2013). Lorsque certaines conditions de financement prévues dans le contrat auront été remplies, le financement du dépôt fourni par Franco-Nevada (Barbados) sera proportionnel, dans un rapport de 1 : 3, aux contributions versées par Inmet à des fins de financement par la suite, jusqu'à concurrence de 1 G\$.

La quantité de métaux précieux à livrer en vertu du contrat d'achat de la production est indexée au cuivre contenu dans le concentré produit dans tout le projet et représente environ 86 % des métaux précieux à payer qui sont attribuables à la propriété de 80 % d'Inmet selon le plan actuel de 31 ans de la mine inclus dans le rapport technique sommaire sur Cobre Panama daté du 6 mai 2012. Au-delà de la durée de vie de la mine prévue actuellement, les quantités de métaux précieux à livrer en vertu du contrat d'achat de la production seront établies selon un pourcentage déterminé des métaux précieux contenus dans le concentré. Les métaux précieux à livrer sont calculés de la manière suivante :

	<b>Période de livraison 1 (années 1 à 11)</b>	<b>Période de livraison 2 (années 12 à 31)</b>	<b>Période de livraison 3 (production au-delà du plan actuel de la mine)</b>
<b>Achat de la production d'or</b>			
Oz Au livrées	0 à 808 000	808 001 à 1 716 188	> 1 716 188
	120 oz Au pour 1M lb Cu	81 oz Au pour 1M lb Cu	63,4 % de Au dans le concentré
Livraison annuelle moyenne d'or	73 500 oz	45 400 oz	
<b>Achat de la production d'argent</b>			
Oz Ag livrées	0 à 9 842 000	9 842 001 à 29 731 000	> 29 731 000
Modalités de livraison	1 376 oz Ag pour 1M lb Cu	1 776 oz Ag pour 1M lb Cu	62,1 % de Ag dans le concentré
Livraison annuelle moyenne d'argent	850 000 oz	995 000 oz	
<b>Achat de la production d'équivalent or*</b>			
Livraison annuelle moyenne d'équivalent or	87 500 oz	61 500 oz	

<b>Production annuelle d'Inmet</b>			
Au supplémentaire annuel moyen pour IMN	10 000 oz	8 200 oz	
Ag supplémentaire annuel moyen pour IMN	153 000 oz	166 600 oz	

Profil basé sur le rapport technique sommaire de base d'Inmet relatif au projet Cobre Panama daté du 6 mai 2012

\*Approximation des onces d'équivalent or en fonction de 1 250 \$/oz Au et de 20 \$/oz Ag

**Modalités de paiement :** Franco-Nevada (Barbados) paiera à MPSA, pour chaque once de métaux précieux livrée, une somme égale à 400 \$ l'once dans le cas de l'or et à 6 \$ l'once dans le cas de l'argent (avec indexation annuelle sur l'inflation) pour la première tranche de 1 341 000 onces d'or et de 21 510 000 onces d'argent (soit les livraisons prévues pendant environ les 20 premières années) et, par la suite, une somme égale à 400 \$ l'once dans le cas de l'or et à 6 \$ l'once dans le cas de l'argent (avec indexation à l'inflation) ou, s'il s'agit d'un montant supérieur, à la moitié du cours du marché alors applicable. Dans tous les cas, la somme versée ne pourra dépasser le cours du marché par once d'or et d'argent.

**Option de rachat :** En cas d'insuffisance de la production de métaux précieux, MPSA aura la faculté de réduire le contrat d'achat de la production en remboursant jusqu'à 10 % du dépôt de 1 G\$, déduction faite de la valeur associée aux livraisons pouvant avoir été faites antérieurement à Franco-Nevada (Barbados). MPSA ne disposera de cette faculté qu'une fois, soit au 3<sup>e</sup> ou au 5<sup>e</sup> anniversaire du début de la production.

**Appoint :** Des dispositions en matière de rajustement ont été prévues pour que des paiements d'appoint soient effectués en plus des paiements prévus dans le contrat d'achat de la production si l'augmentation de la capacité du concentrateur jusqu'à 240 000 t/j est retardée au-delà de la dixième année.

**Sûreté :** Le contrat d'achat de la production sera garanti par la mise en gage de la participation d'Inmet dans MPSA, l'exploitant du projet.

**KPMC :** KPMC ne participe pas à l'opération. Une convention des actionnaires modifiée et mise à jour intervenue entre Inmet et KPMC stipule que le contrat d'achat de la production de métaux précieux n'aura pas d'effet défavorable sur la participation économique de KPMC dans Cobre Panama ni sur ses obligations de financement se rapportant à Cobre Panama.

### **Cobre Panama**

Des précisions complètes sur le projet sont données dans les documents d'information publics d'Inmet accessibles sur son site Web et sur SEDAR. En résumé, Cobre Panama dispose de réserves minérales qu'Inmet estime supérieures à 2,3 milliards de tonnes de minerai dont l'extraction est prévue à partir de différentes fosses sur une durée de vie initiale de la mine de 31 ans. Inmet estime que les gîtes contiennent plus de 32 milliards de livres de cuivre, près de 9 millions d'onces d'or et 168 millions d'onces d'argent dans la catégorie des ressources mesurées et indiquées (les ressources citées comprennent les réserves), de même que 19 milliards de livres de cuivre, 4,8 millions d'onces d'or et 121 millions d'onces d'argent dans la catégorie des ressources présumées. D'autres précisions concernant les ressources et les réserves minérales sont données dans la pièce jointe au présent communiqué de presse. De plus, cette vaste concession (environ 13 000 hectares) présente un potentiel de découvertes supplémentaires. Les plans actuels relatifs l'installation de traitement de Cobre Panama prévoient la construction d'une installation d'une capacité initiale de 160 000 tonnes par jour et d'un agrandissement portant sa capacité à 240 000 tonnes par jour avant la fin de la dixième année d'exploitation. Le projet Cobre Panama sera exploité au moyen d'une méthode classique d'exploitation à l'aide de camions et de pelles, possède un faible ratio de découverte (0,58 : 1) et fera appel à la technologie de flottation classique, ce qui devrait, selon Inmet, permettre la production d'un concentré de cuivre propre. Le projet est situé près de la côte, sera doté d'une centrale électrique exploitée par son propriétaire et devrait, selon Inmet, bénéficier de facteurs économiques robustes et comporter des charges décaissées de 0,94 \$/lb de cuivre (attribuables à la part d'Inmet après réduction des crédits de métal imputable au contrat d'achat de la production de métaux précieux de 0,12 \$/lb de cuivre et en fonction de prix des métaux consensuels) sur la durée de vie de la mine.

Le gouvernement du Panama a approuvé l'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social du projet en décembre 2011, la construction a commencé en mai 2012 et la production devrait être lancée au dernier trimestre de 2015.

### **Capitaux disponibles**

Le capital estimatif du projet s'élève à 6,2 G\$, soit 4,8 G\$ devant être financés par Inmet et 1,4 G\$ devant être financés par KPMC. Inmet a maintenant obtenu des engagements de 4,2 G\$ et estime disposer de la souplesse nécessaire pour obtenir le reste grâce à d'autres sources d'emprunt. De plus, il est possible de vendre une participation additionnelle dans le projet ou de procéder à un tirage sur les flux de trésorerie opérationnels d'Inmet. Ces flux pour le premier semestre de 2012 s'élevaient à 291 M\$.

Franco-Nevada dispose de ressources en capital considérables lui permettant de remplir son engagement financier à l'égard du développement du projet Cobre Panama. Au 30 juin 2012, Franco-Nevada pouvait compter sur un capital disponible d'environ 1,2 G\$. Franco-Nevada n'a pas de dette ni aucun besoin de capital important et elle génère de solides flux de trésorerie en provenance de son portefeuille existant de redevances et de contrats d'achat de la production qui lui permettent de remplir la plupart de ses engagements futurs en ce qui concerne Cobre Panama. Franco-Nevada est en mesure de faire de nouveaux investissements d'environ 1 G\$ pour accroître encore son portefeuille.

### **Précisions sur la conférence téléphonique**

La direction de Franco-Nevada et celle d'Inmet tiendront une conférence téléphonique le 20 août 2012 à 10 h, heure de l'Est, pour passer l'opération en revue. Les analystes et les investisseurs intéressés sont invités à y participer de la façon suivante :

- Conférence téléphonique : Numéro local : 647-427-7450; Numéro sans frais : 888-231-8191; Titre : *Cobre Panama Precious Metals Stream Transaction Conference Call*
- Transmission en différé de la conférence téléphonique : Un enregistrement sera accessible jusqu'au 27 août 2012 aux numéros suivants :
  - Numéro local : 416-849-0833; Numéro sans frais : 855-859-2056; Mot de passe : 222651793
- Webémission : Une webémission audio en direct sera accessible aux adresses [www.franco-nevada.com](http://www.franco-nevada.com), [www.inmetmining.com](http://www.inmetmining.com) et <http://www.newswire.ca/en/webcast/detail/1022637/1105751>
- Diapositives : Une présentation sous forme de diapositives sera affichée sur les sites [www.franco-nevada.com](http://www.franco-nevada.com) et [www.inmetmining.com](http://www.inmetmining.com) avant la conférence téléphonique

### **Présentation sommaire des sociétés**

Franco-Nevada Corporation est un chef de file parmi les sociétés de redevances et de contrats d'achat axées sur l'or, tant par ses produits des activités ordinaires réalisés sur l'or que par le nombre de ses actifs aurifères. Son modèle d'affaires bénéficie des hausses de prix des marchandises et des nouvelles découvertes tout en limitant la montée inflationniste des coûts opérationnels et du coût en capital.

Inmet Mining Corporation est une société minière internationale dont le siège se trouve au Canada et qui produit du cuivre et du zinc. Inmet possède trois exploitations minières : Çayeli (Turquie), Las Cruces (Espagne) et Pyhäsalmi (Finlande) ainsi qu'une participation de 80 % dans le projet de développement Cobre Panama, actuellement en construction.

**Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web à l'adresse [www.franco-nevada.com](http://www.franco-nevada.com) ou [www.inmetmining.com](http://www.inmetmining.com) ou communiquer avec les personnes suivantes :**

Stefan Axell  
Directeur, Relations avec les investisseurs  
+1.416.306.6328  
[info@franco-nevada.com](mailto:info@franco-nevada.com)

Paul Brink  
VPP Expansion des affaires  
+1.416.306.6305

Flora Wood  
Directrice principale, relations avec les investisseurs  
+1.416.361.4808

Jochen Tilk  
Président et chef de la direction  
+1.416.860.3972

## MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

Certains renseignements contenus dans ce communiqué de presse, notamment l'information sur la performance financière ou opérationnelle future et d'autres énoncés exprimant les attentes des parties ou leurs estimations quant à la performance future, constituent de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (« *forward-looking statements* ») au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act 1995*, respectivement. Tous les énoncés, sauf les énoncés de faits historiques, sont des énoncés prospectifs. On les reconnaît à l'utilisation de mots et d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre », « croire », « estimer », « planifier », « cibler », « viser » et à leurs dérivés ainsi qu'à l'emploi du conditionnel. Les énoncés prospectifs s'appuient nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, même si les parties les considèrent comme raisonnables, sont soumises par essence à d'importantes incertitudes et conditions commerciales, économiques et concurrentielles. Les lecteurs sont prévenus que ces énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes ainsi que d'autres facteurs, connus et inconnus, pouvant faire en sorte que les résultats financiers, la performance ou les réalisations réels diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs estimatifs exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs et que les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, par exemple : les fluctuations des prix du cuivre, de l'or et de l'argent; les fluctuations de la valeur d'autres devises par rapport au dollar américain; les changements apportés à la législation nationale et locale, notamment en ce qui concerne les régimes d'octroi de permis et de licences et les politiques fiscales; la réglementation et les faits nouveaux politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays visés par le contrat d'achat de la production; l'incidence des faits nouveaux d'ordre macroéconomique; les occasions d'affaires qui viennent à s'offrir aux parties ou que ces dernières recherchent; une réduction de l'accès aux capitaux d'emprunt et aux capitaux propres; les litiges; les différends liés aux titres de propriété, aux permis ou aux licences relatifs au projet; la montée en flèche des coûts ainsi que les difficultés que peut soulever le projet sur le plan du développement, des permis, des infrastructures ou de l'exploitation et les difficultés techniques du projet; les écarts que pourront représenter les taux et les échéanciers de production par rapport aux estimations des ressources; et les risques et dangers associés aux activités de développement et d'exploitation menées au projet, notamment les formations géologiques et les conditions métallurgiques inhabituelles ou imprévues, les ruptures ou les effondrements de talus, les inondations et d'autres catastrophes naturelles ou l'agitation civile. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse s'appuient sur des hypothèses que les parties estiment raisonnables, y compris des hypothèses concernant : le développement et l'exploitation du projet; l'exactitude des déclarations et de l'information publiques au sujet du projet; l'absence de changement défavorable important touchant le prix du marché des marchandises sur lesquelles repose le projet; l'absence de faits nouveaux préjudiciables au projet; l'exactitude des attentes diffusées publiquement quant au développement du projet; et l'absence d'autres facteurs susceptibles d'amener les actions, mesures, événements ou résultats à différer de ceux qui sont prévus, estimés ou annoncés. Toutefois, rien ne permet de garantir que les énoncés prospectifs se révéleront exacts étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux que prévoient ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs en raison de l'incertitude qui y est inhérente. Pour obtenir de l'information supplémentaire sur les risques, les incertitudes et les hypothèses, veuillez consulter également les rubriques « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle déposée par chacune des parties auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières canadiennes sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et le dernier rapport sur formulaire 40-F déposé par Franco-Nevada auprès de la Securities and Exchange Commission sur EDGAR, à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov), de même que le rapport de gestion annuel des parties. Les énoncés prospectifs figurant dans les présentes sont exprimés en date de ce communiqué de presse uniquement et les parties ne s'engagent pas à les mettre à jour ni à les réviser, que ce soit pour refléter de nouveaux renseignements, estimations ou avis ou des événements ou des résultats futurs ou pour toute autre raison, à moins que la loi applicable ne l'exige.

## MISE EN GARDE ADRESSÉE AUX INVESTISSEURS AMÉRICAINS EN CE QUI CONCERNE LES NORMES DE PRÉSENTATION DES RÉSERVES ET DES RESSOURCES

L'information présentée dans ce communiqué de presse a été établie conformément aux exigences des lois sur les valeurs mobilières canadiennes, qui diffèrent de celles des lois sur les valeurs mobilières américaines. L'information communiquée, y compris l'information scientifique ou technique, a été établie conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« **Règlement 43-101** ») canadien. Par exemple, les termes « ressources », « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées » sont utilisés dans ce

communiqué de presse en conformité avec les normes d'information canadiennes. Bien que ces termes soient reconnus et exigés par la réglementation canadienne, la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« **SEC** ») ne les reconnaît pas. De plus, les définitions des réserves minérales prouvées et probables données dans le Règlement 43-101 diffèrent des définitions données aux termes anglais correspondants dans l'*Industry Guide 7* de la SEC. Suivant les normes américaines, une minéralisation ne peut être classée parmi les « réserves » s'il n'a pas été établi qu'elle pouvait être mise en production ou extraite économiquement et légalement au moment de la détermination des réserves. Conformément aux règles canadiennes, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de base à des études de faisabilité ni à d'autres types d'études économiques. Les investisseurs sont prévenus qu'il ne faut pas tenir pour acquis qu'une partie quelconque des ressources mesurées, des ressources indiquées ou des ressources présumées déclarées dans ce communiqué de presse est économiquement ou légalement exploitable et qu'elle sera un jour classée parmi les réserves. C'est pourquoi l'information contenue dans ce communiqué de presse qui comprend des descriptions du projet Cobre Panama n'est peut-être pas comparable à l'information semblable publiée par les sociétés américaines assujetties aux obligations d'information prévues par les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines et par les règles et règlements pris en application de celles-ci.

## Pièce jointe : Tableau des réserves et des ressources de Cobre Panama

### Terrain en développement

Catégorie	Tonnes (x 1000)	Cu %	Zn %	Pb %	Au g/t	Ag g/t	S %	Mo %	Métal contenu (x 1000)					Participation d'Inmet			
									Cu tonnes	Zn tonnes	Pb tonnes	Au onces	Ag onces		Mo tonnes		
<b>Réserves minérales</b>																	
Cobre Panama	Prouvées	258 000	0,57	-	-	0,14	1,6	-	0,010	1478	-	-	1 126	13 020	25	80 %	
	Probables	2 061 000	0,38	-	-	0,06	1,4	-	0,007	7781	-	-	4 041	91 008	145	80 %	
	<b>Total</b>	<b>2 319 000</b>	<b>0,40</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,07</b>	<b>1,4</b>	<b>-</b>	<b>0,007</b>	<b>9258</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 167</b>	<b>104 028</b>	<b>169</b>	<b>80 %</b>	
										<b>Part d'Inmet</b>	<b>7 406</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 134</b>	<b>83 223</b>	<b>135</b>	
<b>Ressources minérales (y compris les réserves minérales)</b>																	
Cobre Panama	Mesurées	262 000	0,56	-	-	0,13	1,5	-	0,009	1 476	-	-	1 118	12 979	24	80 %	
	Indiquées	3 905 000	0,34	-	-	0,06	1,2	-	0,005	13 237	-	-	7 845	155 392	214	80 %	
	<b>Total</b>	<b>4 167 000</b>	<b>0,35</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,07</b>	<b>1,3</b>	<b>-</b>	<b>0,006</b>	<b>14 715</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8 963</b>	<b>168 454</b>	<b>238</b>	<b>80 %</b>	
										<b>Part d'Inmet</b>	<b>11 772</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 170</b>	<b>134 763</b>	<b>190</b>	
Cobre Panama	Présumées	3 749 000	0,23	-	-	0,04	1,0	-	0,004	8 660	-	-	4 805	120 534	156	80 %	
										<b>Part d'Inmet</b>	<b>6 928</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 844</b>	<b>96 427</b>	<b>125</b>	

Les ressources minérales ont été établies conformément aux définitions et aux lignes directrices adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (appelées définitions et lignes directrices de l'ICM) et conformément au Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les ressources minérales sont présentées en date du 5 mars 2012 et ont été estimées par Robert Sim, géol., de SIM Geological Inc., personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101. Les réserves minérales sont présentées en date du 31 décembre 2011 et ont été estimées par William Rose, ing., de WLR Consulting, Inc., personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101. Ces deux personnes qualifiées ont établi l'information sur laquelle est basé ce communiqué de presse ou en ont supervisé l'établissement. Frank Balint, géol., vice-président, expansion des affaires d'Inmet et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101, a approuvé l'information écrite présentée dans ce communiqué de presse au nom d'Inmet. Phil Wilson, C. Eng, vice-président, Services techniques de Franco-Nevada et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101, a approuvé l'information écrite présentée dans ce communiqué de presse au nom de Franco-Nevada.

Les estimations des réserves sont basées sur les hypothèses suivantes :

- prix du cuivre : 2,25 \$ US la livre
- prix de l'or : 1 000 \$ US l'once
- prix de l'argent : 16 \$ US l'once
- prix du molybdène : 13,50 \$ US la livre
- coûts d'exploitation minière : 1,66 \$ US par tonne de minerai extrait, 1,96 \$ US par tonne de déchets extraits et
- coût de concentration et frais généraux et administratifs : 5,27 \$ US par tonne de minerai traité, taux de récupération métallurgique moyens sur la durée de vie de la mine : 89 % pour le cuivre, 52 % pour l'or, 46 % pour l'argent et 53 % pour le molybdène.

Les ressources minérales comprennent les réserves minérales. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée.

Les teneurs des ressources sont estimées par krigeage ordinaire avec des blocs nominaux de 25 mètres sur 25 mètres sur 15 mètres. Les ressources sont limitées à l'intérieur d'un modèle de fosse défini par un prix du cuivre de

2,60 \$ US la livre, des coûts d'exploitation minière de 1,75 \$ par tonne et des coûts opérationnels pour l'ensemble de l'emplacement de 7,02 \$ par tonne et sont calculées avec une teneur de coupure de 0,15 % de cuivre.

L'information scientifique et technique relative au projet Cobre Panama, y compris les ressources minérales et les réserves minérales, est basée sur le rapport technique d'Inmet intitulé « Mina de Cobre Panama Project, Panama, NI 43-101 Technical Report » et établi en date du 31 mars 2010, mis à jour par la dernière notice annuelle d'Inmet, datée du 28 mars 2012, et par une déclaration de changement important datée du 16 mai 2012 déposée relativement au communiqué de presse du 6 mai 2012 d'Inmet intitulé « Inmet annonce les résultats de l'ingénierie de base et le plan de financement visant le projet Cobre Panama », qu'on trouve tous sous le profil d'Inmet dans SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).